



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
CANTON DE COMBOURG  
COMMUNE DE LONGAULNAY**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022 à 20 H 00**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

**Présents :** M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, Mme DUFOUIL Christiane, M DEFFAINS Mickaël, Mme DELAHAYES Oksana, M MAHE Olivier, Mireille PEUVREL, M. Alain RENAULT Mme BOUGARD Frédéric.

**Absents excusés :** VAUQUENU Mélanie, M ROUILLE David, M FOUERE Jean-Claude, Mme LETEURTOIS Delphine.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme DELAHAYES Oksana a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 à l'unanimité.

### **Délibération n°43/2022**

#### **OBJET : INDEMNITES D'EVICITION ET INDEMNISATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE A514.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la délibération n° 23/2022 et précise en complément que la parcelle est actuellement louée par une exploitation agricole.

Afin qu'elle soit libre de toute occupation, Monsieur le Maire propose une indemnité d'éviction ainsi qu'un courrier (ci-joint) à l'exploitation agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de verser une indemnité d'éviction de 1 850.00 € à l'exploitation agricole.
- DECIDE que le versement sera réalisé au printemps 2023 et que les crédits seront affectés au budget primitif 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

### **Délibération n°44/2022**

#### **OBJET : CREATION D'UN ATELIER TECHNIQUE. DEMANDE DE DIVISION POUR REGULARISATION DU PLAN CADASTRAL.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'emplacement du futur atelier technique nécessite une mise à jour du plan cadastral.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose un devis de Géomètre-expert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Eguimos pour un montant de 1 250 € H.T.
- DECIDE qu'un acompte e 40% sera versé à l'Entreprise à la signature du devis.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

### **Délibération n°45/2022**

#### **OBJET : AMENAGEMENTS PAYSAGERS.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des travaux d'aménagement paysagers à réaliser au cimetière communal et à la place de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise RIDOU environnement pour l'aménagement du mur du cimetière pour un montant de 870.00 € H.T ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise RIDOU environnement pour l'aménagement de la place de la Mairie pour un montant de 1 100.00 € H.T ;
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

### **Délibération n°46/2022**

#### **OBJET : RENOUVELLEMENT DE VAISSELLE POUR LA SALLE DES AULNES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'état déplorable des assiettes louées de la salle des Aulnes. Monsieur le Maire fait part de l'opportunité d'acquérir de la vaisselle suite à la fermeture d'un restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE d'acquérir 400 assiettes au prix de 200.00 € T.T.C. ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

## **Délibération n°47/2022**

### **OBJET : NOMINATION D'UN AGENT MUNICIPAL CHARGE DE LA PREPARATION ET DE LA REALISATION DES ENQUETES DE RECENSEMENT.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande écrite formulée par l'INSEE afin de nommer un agent recenseur afin de satisfaire aux exigences du recensement de la population prévu pour le début de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de nommer Mme Martine BERRUEL en tant qu'agent recenseur communal.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents concernant cette affaire.

## **Délibération n°48/2022**

### **OBJET : RELIQUAT DES JOURNEES DES CLASSES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la journée des Classes est une manifestation annuelle et conviviale qui a lieu tous les ans sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un reliquat est reversé habituellement au budget C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'encaissement du surplus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE que le surplus de la journée des Classes sera reversé sur le budget C.C.A.S.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents concernant cette affaire.

## **Délibération n°49/2022**

### **OBJET : REMBOURSEMENT D'UN FRIGIDAIRE A BOISSONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour faire suite à la délibération n°42/2022, les contraintes administratives n'ont pas permis l'acquisition en temps voulu de l'armoire à boissons et que M. Dominique Rouault, 3<sup>ème</sup> Adjoint a acheté le matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser M. Dominique ROUAULT de l'acquisition de l'armoire à boissons.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents concernant cette affaire.

La séance est levée à 22 h 40.

D. BUISSET	D. ROUAULT	C. ROZET	F. BOUGARD
M. PEUVREL	A RENAULT	C. GROSSET	O. MAHE
M. DEFFAINS	C. DUFOUIL	O. DELAHAYES	

Date d'affichage : 14 octobre 2022.

Le Maire,  
David BUISSET